

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa(ses) machine(s) ;
- son équipement : obligatoires : casque homologué aux normes FIM, vêtement de protection, pantalon, gants, bottes de cuir, fortement recommandés : protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **Dr BAILLY MATHIEU**

Nombre de secouristes **8**

Hôpital le plus proche **ARRAS/DOULLENS**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) **10 MN**

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **Circuit de Gouy en Artois**

Adresse **Rue de Bavincourt 62 Gouy en Artois**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1480 ml**

Largeur minimum de la piste **6 ml**

Largeur de la grille **40 ml**

Longueur de la ligne droite de départ **70 ml**

Nombre d'OCP* **17**

*Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : **40**

En manche : **40**

CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :

Pendant les essais : ...

En manche : ...



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **20 janvier 2025**

VISA DE LA LIGUE

DATE: **30/01/2025**

F.F.M.
 Ligue Hauts de France
 75011 PARIS
 RESIDENTS LAUDELA
 02980 OFFIES
 Tél: +33 23 76 21 47
 E: motocycliste.hautsdefrance@orange.fr

VISA DE LA FFM

DATE: **31/01/2025**

NUMÉRO: **25/0101**



74 Avenue Parmentier
 75011 PARIS
 01 49 23 77 00
 ffm@ffmoto.org
 ffmoto.org

MOTOCROSS

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

MOTO-CLUB: MC GOUY EN ARTOIS

DATE: 20 Avril 2025

LIEU: GOUY EN ARTOIS



HEURE	DEROULEMENT	CATEGORIE (S)	DURÉE
16 H 00 / 19 H 00	Contrôles administratifs	TOUTES	SAMEDI
16 H 00 / 19 H 00	Contrôles techniques	TOUTES	SAMEDI
16 H 00 / 19 H 00		TRANSPONDEURS	SAMEDI
07 H 00 / 08 H 00	Contrôles administratifs	TOUTES	
07 H 00 / 08 H 00	Contrôles techniques	TOUTES	
07 H 00 / 08 H 00		TRANSPONDEURS	
08 H 00 / 08 H 10	Essais Libres	PROMOTION SERIE 1	10'
08 H 15 / 08 H 25	Essais Libres	PROMOTION SERIE 2	10'
08 H 30 / 08 H 40	Essais Libres	PROMOTION SERIE 3	10'
08 H 45 / 08 H 55	Essais Libres	PROMOTION SERIE 4	10'
09 H 00 / 09 H 10	Essais Libres	EDUCATIFS 65 CC	10'
09 H 15 / 09 H 25	Essais Libres	EDUCATIFS 65 CC	10'
09 H 30 / 09 H 40	Essais Libres	KIDS 50 CC	10'
09 H 45 / 10 H 00	Essais Chronométrés	PROMOTION SERIE 1	15'
10 H 05 / 10 H 20	Essais Chronométrés	PROMOTION SERIE 2	15'
10 H 15 / 10 H 35	Essais Chronométrés	PROMOTION SERIE 3	15'
10 H 40 / 11 H 00	Essais Chronométrés	PROMOTION SERIE 4	15'
11 H 05 / 11 H 20	Essais Chronométrés	EDUCATIFS 65 CC	15'
11 H 25 / 11 H 40	Essais Chronométrés	EDUCATIFS 65 CC	15'
11 H 45 / 11 H 55	Essais Chronométrés	KIDS 50 CC	10
	Repas		
13 H 15 / 13 H 30	Manche 1	PROMOTION SERIE A	12'+1T
13 H 33 / 13 H 48	Manche 1	KIDS 50 CC	10'+1T
13 H 51 / 14 H 06	Manche 1	EDUCATIFS 65 CC	12'+1T
14 H 09 / 14 H 24	Manche 1	ESPOIRS 85 CC	12'+1T

RÈGLEMENT PARTICULIER 2025

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

MOTO-CLUB: MC GOUY EN ARTOIS

DATE: 20 AVRIL 2025


LIEU: GOUY EN ARTOIS

<i>HEURE</i>	<i>DEROULEMENT</i>	<i>CATEGORIE (S)</i>	<i>DURÉE</i>
14 H 27 / 14 H 42	Manche 1	PROMOTION SERIE B	12'+1T
14 H 45 / 15 H 00	Manche 1	PROMOTION SERIE C	12'+1T
15 H 03 / 15 H 18	Manche 1	PROMOTION SERIE D	12'+1T
	Entracte		
15 H 48 / 16 H 03	Manche 2	KIDS 50 CC	10'+1T
16 H 06 / 16 H 21	Manche 2	EDUCATIFS 65 CC	12'+1T
16 H 24 / 16 H 39	Manche 2	ESPOIRS 85 CC	12'+1T
16 H 42 / 16 H 57	Consolante	PROMOTION	12'+1T
17 H 00 / 17 H 15	Finale	BRONZE	12'+1T
17 H 18 / 17 H 38	Finale	ARGENT	15'+1T
17 H 41 / 18 H 01	Finale	OR	15'+1T
	Remise des Prix		



Circuit de motocross de GOUY EN ARTOIS

 **Public**

 **Bosses et sauts**

 **Commissaires**

Longueur du circuit : 1480m

 **Panneauteurs**

Le 27/04/2021





Votre attestation d'assurance Responsabilité Civile pour l'organisation de manifestations de véhicules terrestres à moteur
(Articles A 331-17 et A 331-20 du Code du Sport)

La société AXA France IARD, Société d'Assurance immatriculée au RCS de Nanterre (n° 722 057 460) dont le Siège social est situé 313 terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE Cedex, atteste que :

MOTO CLUB DE GOUY EN ARTOIS
RUE DE BAVINCOURT - 62123 GOUY-EN-ARTOIS

a souscrit, conformément aux dispositions des articles L321-1 et suivants, L321-4-1, L331-10 et R-331-30 du Code du sport, le contrat de responsabilité civile n° **22174961104-2025-00994** garantissant l'organisation de manifestations de véhicules terrestres à moteur **MOTOCROSS GOUY EN ARTOIS** se déroulant à **GOUY EN ARTOIS** du **19/04/2025** au **20/04/2025**.

Cette attestation est valable du **19/04/2025** à **14H00** au **20/04/2025** à **20H00**.

Les garanties et montants sont indiqués page 2 de la présente attestation.

La présente attestation, **conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport**, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

Fait à _____, le **28 janvier 2025**

Pour la société,

Mathieu GODART
Directeur Général Délégué

Les garanties sont accordées par sinistre jusqu'à concurrence de :

Garanties	Montant des garanties en euros par sinistre	Montant des franchises en euros par sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 € (1)	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
-Dommages immatériels consécutifs à un <i>dommage corporel</i> garanti	10 000 000 €	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un <i>dommage matériel</i> garanti	1 500 000€	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
Les risques environnementaux (article 2 des conditions générales) dont :	1.000.000 €	Néant
La responsabilité civile pour préjudice écologique et la responsabilité environnementale	100.000 €	Néant

(1) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement

(2) Sauf RC automobile (en parcours de liaison) : conformément à l'article R211-7 du Code des assurances : l'assurance est souscrite sans limitation de somme pour les dommages corporels sous réserve des dispositions de l'article 3- 2 des conventions spéciales.